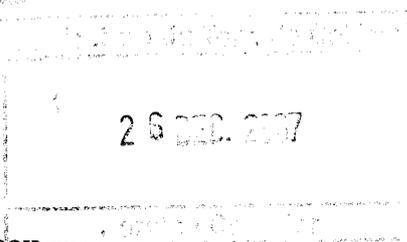




Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2007

CS - 5.10
Modification du tableau
des emplois permanents



RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante dans la procédure de suppression et de création des emplois, en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il indique qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents.

Après avis favorable du comité technique paritaire en date du 28 novembre 2007, Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée délibérante les propositions suivantes :

A effet au 1^{er} janvier 2008 :

	Création	Suppression
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet		1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet		1

A effet au 1^{er} avril 2008 :

Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet		1

A effet au 1^{er} novembre 2008 :

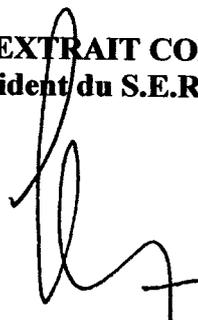
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	3	
Adjoint technique de 1ère classe à temps complet		3

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification du tableau des emplois permanents, telle que proposée ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 26 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le 26 DEC. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

